



**REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ**

LES NOUVELLES GRILLES DES SALAIRES DE LA CATEGORIE C

Les grilles des agents de la catégorie C sont modifiées depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

Les échelles 3, 4, 5 et 6 de rémunération des agents de catégorie C dans la fonction publique sont supprimées. Elles ont été remplacées par des nouvelles échelles nommées C1, C2 et C3.

Les textes réglementaires qui fixent la rémunération des agents de la catégorie C dans la Fonction Publique Hospitalière sont:

- Décret 2016636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Décret 2016644 du 19 mai 2016 instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 19 mai 2016 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Les nouvelles échelles C1 – C2 – C3

Échelle C1 – 2017

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE	SALAIRE BRUT
1	1 an	325	1 522,96€
2	2 ans	326	1 527,64€
3	2 ans	327	1 532,33€
4	2 ans	328	1 537,02€
5	2 ans	329	1 541,70€
6	2 ans	330	1 546,39€
7	2 ans	332	1 555,76€
8	2 ans	336	1 574,50€
9	3 ans	342	1 602,62€
10	3 ans	354	1 658,85€
11		367	1 719,77€

Cette grille C1 sera revalorisée tous les ans jusqu'en 2020

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE	SALAIRE BRUT
1	1 an	328	1 537,02€
2	2 ans	330	1 546,39€
3	2 ans	332	1 555,76€
4	2 ans	336	1 574,50€
5	2 ans	343	1 607,31€
6	2 ans	350	1 640,11€
7	2 ans	364	1 705,71€
8	2 ans	380	1 780,69€
9	3 ans	390	1 827,55€
10	3 ans	402	1 883,78€
11	4 ans	411	1 925,96€
12		416	1 949,39€

Cette grille C2 sera revalorisée tous les ans jusqu'en 2020

Échelle C3 – 2017

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE	SALAIRE BRUT
1	1	345	1 616,68€
2	1	355	1 663,54€
3	2	365	1 710,40€
4	2	375	1 757,26€
5	2	391	1 832,24€
6	2	400	1 874,41€
7	3	413	1 935,33€
8	3	430	2 014,99€
9	3	445	2 085,28€
10		466	2 183,69€

Cette grille C3 sera revalorisée tous les ans jusqu'en 2020

Contactez la CGT du CH Lavour.
 Nos référents CAPL sont à votre disposition. Nous ferons un point avec vous sur votre carrière, son déroulement et sur votre salaire.
 Nous pouvons bien évidemment aborder toutes vos préoccupations.



la CGT votre meilleur atout !
LES HOSPITALIERS DOIVENT ETRE AUGMENTES, PAS DEGOUTES !!!

www.cgt-chlavour.fr

Le 13 mars 2017

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr